



Département de la Seine-Maritime

CONSEIL MUNICIPAL DE TÔTES

**Procès-Verbal de la
Réunion du 28 Avril 2026 à 19h 30**

L'an deux mille vingt-six, le 28 du mois d'avril à 19h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Madame Stéphanie Cheval, Maire de Tôtes.

Etaient présents : Madame Stéphanie Cheval, Monsieur Dominique Lemonnier, Madame Noëlla Bellanger, Monsieur Samuel Baray, Madame Evelyne Somon, Monsieur Stéphane Sainte-Foi, Madame Stéphanie Delaunay, Monsieur Valentin Huchon, Madame Bénédicte Lameille, Madame Martine Letellier, Madame Eponine Chappet, Monsieur Clément Martins, Monsieur Olivier Leconte, Madame Jennifer Levasseur, Madame Aurélie Vandenbulcke.

Etaient excusés : Monsieur Baptiste Maurouard donne pouvoir à Madame Evelyne Somon, Madame Marine Legrand donne pouvoir à Madame Noëlla Bellanger.

Secrétaire de séance : Madame Jennifer Levasseur.

Date de Convocation : 22 avril 2026

Date d'affichage : 22 avril 2026

Constatant que le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h30.

Le conseil municipal désigne Madame Jennifer Levasseur secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'ajout d'un point d'ordre du jour : l'élection des représentants de la commune de Tôtes au sein de la CLECT, la commission locale d'évaluation des charges transférées. A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette demande.

2026-280426-01 Constitution, présentation et élection des membres du CCAS

Madame le Maire rappelle que conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, les Centres Communaux d'Action Sociale sont administrés par un Conseil d'Administration comprenant, outre le Maire, président de droit, des membres élus en son sein par le Conseil

Municipal et, en nombre égal, des membres nommés par le Maire parmi les personnes ne faisant pas partie du Conseil Municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le nombre de membres du Conseil d'Administration est fixé librement par délibération du Conseil Municipal. Lors du précédent mandat, ce nombre avait été fixé à cinq membres pour chaque catégorie soit 10 membres au total en plus du Maire.

Madame le Maire propose de constituer un CCAS composé de 10 membres en plus du maire.

Conformément aux règles de droit commun, les nominations au sein des organismes extérieurs sont effectuées au bulletin secret. Toutefois, à l'unanimité, le conseil municipal a décidé de procéder à un vote à main levée (*art. L2121-21 du Code général des collectivités territoriales*) pour l'ensemble des décisions relative à la constitution du CCAS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décidé de fixer le nombre de membres à 10 en plus du maire : 5 conseillers municipaux et 5 personnes ne faisant pas partie du Conseil municipal.

Une seule liste comprenant des membres de la majorité et de l'opposition est proposée. Il s'agit de cinq membres du conseil municipal, élus inscrits au sein de la commission Solidarité : Madame Noella Bellanger, Madame Evelyne Somon, Madame Marine Legrand, Madame Eponine Chappet, Monsieur Valentin Huchon.

A l'unanimité, les 5 candidats sont élus.

Cinq membres sont nommés par Madame le Maire pour représenter :

- Les personnes âgées : Madame Raymonde Barry,
- Les personnes handicapées : Madame Céline Bouet, éducatrice spécialisée,
- La famille (UDAF) : Madame Sandrine Bourdet, directrice de la Maison familiale et rurale de Tôtes,
- L'insertion, la lutte contre l'exclusion : en attente de réponse de la MASC, La Maison des Actions Sociales et Culturelles de Tôtes, pour un conseiller en insertion professionnelle.
- Le Centre Médico-Social de Tôtes : en attente de réponse de l'UTAS de Dieppe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les cinq membres ne faisant pas partie du Conseil Municipal proposés par Mme le Maire.

2026-280426-05 Constitution de la CLECT

Madame le Maire indique au conseil municipal que la CLECT, la Commission locale d'évaluation des charges transférées, est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique. Son rôle principal est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation. Elle peut jouer un rôle prospectif

avant un transfert ou une rétrocession de compétence mais également sur l'évolution des attributions de compensation.

Chaque commune doit avoir 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

Conformément aux règles de droit commun, les nominations au sein des organismes extérieurs sont effectuées au bulletin secret. Toutefois, à l'unanimité, le conseil municipal a décidé de procéder à un vote à main levée (art. L2121-21 du Code général des collectivités territoriales).

Madame Stéphanie Cheval est candidate pour être titulaire et Madame Martine Letellier, suppléante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sont élues pour siéger à la CLECT : Madame Stéphanie Cheval, titulaire, et Madame Martine Letellier, suppléante.

2026-280426-03 Délibération pour instaurer les permis de démolir en lien avec le PLUI

Madame le Maire indique à l'assemblée que :

- L'article R421-47 du code de l'urbanisme permet au Conseil Municipal d'instaurer les permis de démolition sur tout ou partie du territoire communal.
- L'article R421-27 « doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans un commune ou une partie de commune où le conseil municipal a décidé d'instituer le permis de démolir »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'instauration du permis de démolir en lien avec le PLUi, le Plan local d'urbanisme intercommunal.

Rappel des règles de réservation de salles, conditions et prix

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 18 décembre 2025 a fixé les tarifs communaux pour l'année 2026.

A ce jour, les tarifs ci-dessous sont appliqués ; ils feront l'objet d'une discussion commune lors d'un prochain Conseil Municipal pour modifier ou non les montants.

LOCATION DE LA TENTE DE RECEPTION	Commune
Week-end (du vendredi après-midi au lundi matin) NB : la livraison, le montage, le démontage et l'enlèvement sont effectués par les services de la commune, et uniquement sur le territoire communal. Caution de 3000 €.	260 € > 270€

LOCATIONS DE SALLES		Hors-commune	Commune
Salle des Fêtes	1 journée + vaisselle	483€	335 €
	2 jours + vaisselle	718€	457 €
	Réunion, Vin d'honneur	332€	233 €
Salle du Centre Socioculturel	1 journée + vaisselle	536€	386 €
	2 jours + vaisselle	772€	508 €
	Réunion, Vin d'honneur	332€	233 €
Vaisselle cassée ou manquante	Verre	4 €	4 €
	Assiette	6 €	6 €
	Couvert	5 €	5 €
Salle du 1 ^{er} étage de la Mairie		95€	70 €
Salle de réunion de l'Espace Sportif Tôtai (sous réserve de compatibilité avec l'esprit du site)		95€	70 €

2026-280426-02 Décision modificative n°1

Madame le Maire indique qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget principal 2026 afin de permettre l'acquisition d'un ordinateur Mac, de trois ordinateurs portables ainsi que d'un téléphone portable.

En effet, les crédits inscrits en section d'investissement, à l'imputation 2183-73, sont insuffisants pour régler la facture correspondante d'un montant de 6 150 €.

Madame le Maire propose donc de diminuer les crédits inscrits en section de fonctionnement à l'imputation 60632 et d'ouvrir les crédits nécessaires en section d'investissement à l'imputation 2183-73.

Dans la mesure où cette décision modificative entraîne un virement de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, il convient également d'équilibrer les opérations aux chapitres 021 « Virement de la section de fonctionnement » et 023 « Virement à la section d'investissement ».

Par ailleurs, cet investissement permettra à la commune de percevoir le FCTVA en 2027.

Après en avoir délibéré, à la majorité (17 pour, 1 abstention), le Conseil Municipal adopte la décision modificative présentée.

2026-280426-04 Délibération sur le montant de l'indemnité de départ en retraite des agents communaux

Madame le Maire expose que dans la fonction publique territoriale, aucun texte national n'encadre le versement d'une prime de départ à la retraite. Chaque collectivité peut décider

librement, via une délibération, d'accorder ou non cette prime ; les critères et montants varient donc considérablement d'une collectivité à l'autre et certaines n'offrent aucune prime.

Madame le Maire propose de délibérer sur :

- Une prime avec ancienneté > ou = à 10 ans 2 500 € brut
- Une prime avec ancienneté de 5 à 10 ans 1 500 € brut
- Une prime avec moins de 5 ans d'ancienneté 500 € brut

Cette prime serait accordée quel que soit le poste de travail et au prorata du temps de travail sur la base de 35 h hebdomadaires.

Après avoir répondu à la question de la faisabilité comptable des trois prochaines années (1 agent cette année, 1 autre l'an prochain et 1 autre en 2028) et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instaurer des indemnités de départ en retraite des agents.

Retour sur les réunions des différentes commissions

Chaque élu référent et les membres de chaque commission ont informé l'ensemble du Conseil Municipal et ont fait des propositions d'actions relativement à leur domaine d'intervention.

Commission des finances (par Madame le Maire)

Madame le Maire indique qu'à sa demande, Monsieur Teddy Leroux, conseiller aux décideurs locaux, agent de la trésorerie de Montville, s'est déplacé en mairie :

- Présentation du Document Financier et Fiscal 2025 de la commune.
- Des explications ont été fournies sur la comptabilité publique.
- Monsieur Teddy Leroux nous a rassuré sur les comptes mais nous engage à rester vigilants et de toujours avoir en tête « être à l'équilibre financier »
- Notre marge de manœuvre reste toutefois limitée, même si la situation financière de la commune n'est pas inquiétante, on a un taux d'imposition déjà élevé par rapport à la moyenne nationale pour les villes de la même strate : 640 €/habitant à Tôtes contre 527 €/habitant au niveau national).
- Monsieur Teddy Leroux a proposé son aide pour tout projet envisagé par la municipalité.

Monsieur Olivier Leconte précise que la dette sera remboursée en totalité dans 2 ans ; il y a 3 emprunts en cours, dont 2 importants pour l'espace sportif.

Commissions Animation / Culture (par Madame Noella Bellanger)

- Demande installation cirque (demande au final annulée)
- Une prospection auprès des producteurs, artisans, commerçants ambulants est en cours pour la mise en place du marché le dimanche
- La fête de la Musique aura lieu le 21 juin. Elle sera proposée dans un nouveau format dans les rues de la commune et les commerçants qui le souhaitent pourront proposer aussi des animations musicales.
- Le Comité des fêtes est libre d'organiser « sa propre fête » de manière autonome et sans financement de la commune et en la nommant autrement.

- La foire à tout aura lieu en septembre prochain. La commission souhaiterait que celle-ci soit de retour dans le bourg et ses rues. Madame Jennifer Levasseur évoque toutes les contraintes par rapport à celle organisée au stade (marquages au sol, fermeture des rues, les voitures des exposants...). Finalement, il est décidé qu'en 2026 la foire à tout se tiendra sur le stade.

Commission Communication (par Madame le Maire)

Les différents moyens de communication utilisés par l'ancienne municipalité ont été listés : Facebook, PanneauPocket, site internet... Une interrogation est portée sur les coûts et l'utilité de chacun de ces médias.

Dans l'immédiat, la commission décide de poursuivre les publications sur Facebook mais en bloquant les commentaires. Madame Stéphanie Delaunay et Madame Jennifer Levasseur seront chargées de cette mission ; Jennifer Levasseur a transmis les codes d'accès des différents sites à Madame le Maire.

Le questionnaire aux habitants : dans le cadre de la campagne électorale, le groupe majoritaire s'est engagé à consulter régulièrement les administrés sous forme d'un questionnaire. Un travail sur ce sujet est déjà bien avancé, la prochaine commission devra affiner les items.

Comité de jumelage (par Madame Jennifer Levasseur)

- Un projet de voyage est prévu en Allemagne du 13 au 17 mai et l'accueil des Espagnols se fera du 13 au 18 juillet.
- L'assemblée générale du comité de jumelage s'est déroulée le 16 avril. Le bureau est presque inchangé ; il compte l'arrivée d'un nouveau vice-président qui est membre de l'association depuis de nombreuses années.
- Les municipalités ont été remerciées pour l'attribution des subventions de 2500 euros. Cependant l'état financier de l'association reste fragile avec le coût des transports notamment. Il est question de prendre contact avec le comité de jumelage des Grandes-Ventes pour compléter éventuellement le car, lorsqu'il reste des places et ainsi de mutualiser le coût du transport.

La chorale (par Noëlla Bellanger)

La chorale est composée de 15 personnes. Les chanteurs utilisent actuellement la salle Jean-Marc-Lours et entreposent leur matériel dans la salle des adjoints. Il est souhaitable que la chorale se déplace, par exemple vers la salle de sports plutôt qu'en mairie.

Madame Noëlla Bellanger nous informe que Madame Christine Cannesan, la présidente, préfère un endroit fixe pour le matériel. Madame le Maire propose l'utilisation de l'église et la sacristie pour le matériel... à voir avec Monsieur le Curé.

Les autres réunions de commission sont programmées :

- Urbanisme : 12/05 avec Terroir-de-Caux,
- Travaux / appels d'offres : 05/05
- Prévention / sécurité : 27/05
- Intergénération : 29/04
- Sport pour tous : 21/05

Retour sur les élections à la communauté de communes Terroir-de-Caux

Terroir-de-Caux :

- Monsieur Jean Luc Cornière a été élu président et il y a onze vice-présidents
 - Monsieur Olivier Leconte a été élu vice-président de la commission eau/protection de la ressource et sera membre de toutes les commissions.
 - Monsieur Dominique Lemonnier sera membre des commissions :
 - o Commission développement et attractivité économique pour être l'interlocuteur local de la zone d'activités,
 - o Commission sports/animation en lien avec la commission sport de la commune
 - Stéphanie Cheval est :
 - o Elue membre du bureau de la communauté,
 - o Sera membre des commissions
 - Action sociale/emploi/formation
 - Services publiques/ services à la personne/santé
- Et du PETR, le Pôle équilibre territorial et rural Dieppe – Pays normand.

SIVOS :

- Madame Stéphanie Cheval a été élue Présidente
- 3 vice-présidents :
 - Monsieur Victor Boucher : personnel
 - Monsieur Patrice Gillé : finances
 - Monsieur Marc-Olivier Leclerc : travaux

Proposition d'un nouveau prestataire pour le site internet de la commune

Un prestataire de Val-de-Scie a été contacté pour établir un devis concernant la tenue du site officiel de la commune de Tôtes.

Une comparaison a été faite avec le coût du prestataire actuel.

Le principal argument pour changer de prestataire est la proximité pour la réactivité en cas de problème, actuellement l'attente d'une réponse est longue.

Les membres du Conseil s'étonnent de la possibilité pour un prestataire de reprendre la base construite par un précédent prestataire... à vérifier et faire écrire

Il est rappelé que 3 devis seront demandés pour respecter la réglementation et obtenir un comparatif.

Le projet sera revu lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Réponses aux questions diverses du Conseil Municipal du 31 mars dernier

Madame Jennifer Levasseur relit les questions posées par Madame Martine Letellier lors d'un précédent conseil sur différents terrains de la commune (mise à disposition d'un terrain et affectation d'une parcelle AH23).

Madame Jennifer Levasseur apporte des éléments de réponses en évoquant des décisions prises lors de la réunion du conseil municipal du 30 octobre 2025 et en particulier :

- Point n°4 : mise à disposition à une famille d'un petit terrain jouxtant une habitation pour y faire un jardin d'agrément. 120 €/an
- Point n°10 et 11 : Parcelle divisée en 4 (AH 265, AH 266, AH 268 et mise en vente).

Questions diverses

- 1) Madame Jennifer Levasseur demande, comme évoqué en commission communication, que les comptes-rendus des commissions soient diffusés à l'ensemble des élus, afin de permettre à chacun de suivre l'avancement des projets de la commune.
- 2) Intervention pour le remplacement d'une baignoire dans un logement de la commune. Un devis de 800 € HT a été reçu. Il y a urgence à la suite d'un dégât des eaux.
- 3) Syndicat départemental de l'énergie : l'élection du bureau aura lieu le 4 mai (clé n°10).
- 4) Monsieur Valentin Huchon demande si la commune « dépose » des fleurs pour les inhumations. La réponse est « oui » pour 35 € avec l'alternance des fleuristes de la commune, comme pour les mariages.
- 5) Monsieur Olivier Leconte interroge Madame le Maire sur les circonstances ayant conduit à l'arrêt maladie d'un agent administratif de la commune.
Madame le Maire rappelle qu'elle a pris ses fonctions le 22 mars et que l'agent concerné est en arrêt maladie depuis le 2 avril. Elle indique que, dès sa première journée de travail avec la nouvelle municipalité, l'agent avait exprimé sa préférence pour quitter ses fonctions lors d'un changement de municipalité, précisant qu'il n'en avait toutefois pas eu le temps cette fois-ci.
Madame le Maire explique ensuite lui avoir demandé un changement de bureau, en lui laissant un délai d'une semaine, afin de s'organiser. Elle relate qu'au lendemain de cette demande, elle a trouvé l'agent dans le couloir de la mairie, bonnet de laine sur la tête, entouré de dossiers déposés au sol, déclarant avoir été « *mis au placard* ». Madame le Maire précise que le bureau proposé était initialement destiné au Maire lui-même ; il s'agit d'un espace communicant avec le bureau de l'agente chargée des finances ainsi qu'avec celui du Maire, et ne saurait être assimilé à un « *placard* ».
Enfin, Madame le Maire indique que les relations de travail avec cet agent se sont révélées difficiles. Elle évoque notamment le dépôt systématique, sur son bureau, des courriers reçus par courrier électronique sans tri préalable, sans information

particulière ni mise en parapheur. Elle mentionne également avoir dû attendre trois semaines avant de disposer d'une messagerie personnalisée.

De la même façon, Madame le Maire fait remarquer qu'à son élection à la présidence du SIVOS, il n'y a eu aucune transmission, ni temps d'échange pour simplifier les choses, pour parler des dossiers en cours, etc.

Monsieur Olivier Leconte, précédemment président du SIVOS l'admet et dit « *qu'il n'est pas trop tard* ».

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h52.

A la demande des services de l'Etat, la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le vendredi 5 juin avec à l'ordre du jour l'élection des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs.

Jennifer Levasseur

La secrétaire de séance



Stéphanie Cheval

Le Maire



